

La Directrice générale

Affaire suivie par :

[REDACTED]
DIRECTEUR
EHPAD MILLE SOURRIES
4 QUARTIER LAMOTHE
BP 5
63590 CUNLHAT

Réf. : 292031

Lyon, le 15 NOV. 2024

PJ : Mesures correctives définitives

Monsieur le Directeur,

Une inspection relative à la qualité et à la sécurité de la prise en charge médicamenteuse diligentée par mes soins s'est déroulée à CUNLHAT au sein de l'établissement EHPAD MILLE SOURRIES, le 30 mai 2024, au titre du programme régional d'inspection, évaluation et de contrôle de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes.

Sur la base du rapport établi par la mission, je vous ai fait parvenir par courrier du 08 août 2024 les mesures correctives que j'envisageais de prononcer afin de remédier aux non-conformités constatées. Vous m'avez transmis votre réponse en retour par courriel du 25 septembre 2024.

Au terme de la procédure contradictoire et après examen approfondi de votre réponse, j'ai l'honneur de vous notifier mes décisions définitives, dont vous trouverez le détail dans le tableau figurant en annexe.

Vous veillerez à mettre en œuvre l'ensemble des mesures correctives dans les délais prescrits qui courront à réception de la présente décision et vous attacherez en particulier à procéder à l'élimination des médicaments périmés ou inutilisés dans une filière adaptée, à mentionner, en lien avec les prescripteurs, les modes d'emplois particuliers sur les prescriptions médicales et à poursuivre la démarche qualité engagée dans votre établissement.

L'ensemble de ces mesures pourra faire l'objet d'un contrôle lors d'une prochaine inspection.

La présente décision est susceptible de recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa réception.

Je vous rappelle enfin que cette décision accompagnée du rapport d'inspection fait partie des documents administratifs communicables aux tiers au sens des articles L 311-1 et L300-2 du code des relations entre le public et l'administration.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considé-

[REDACTED]
Séniat
Santé
Santé
ARS
Auvergne-Rhône-Alpes

Cécile COURRÉGES

Courrier : CS 93383 - 69418 Lyon cedex 03
04 72 34 74 00 - www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr



280-00000000